

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 10/172 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AVIS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF A LA MODIFICATION DE LA CIRCONSCRIPTION ET CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR-CORSE ET A LA CREATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION CORSE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2010

L'An deux mille dix, et le vingt-quatre septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme NATALI Anne-Marie à Mme GUERRINI Christine
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
Mme RUGGERI Nathalie à M. PANUNZI Jean-Jacques
M. SANTINI Ange à M. SUZZONI Etienne
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme BARTOLI Marie-France.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IV^{ème} partie,
- VU** la saisine du Préfet de Corse datant du 9 septembre 2010,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

RAPPELANT, d'un point de vue rédactionnel, que depuis 1991 le statut particulier de la Corse repris au Code Général des Collectivités Territoriales, a institué une Collectivité Territoriale de Corse, entraînant l'abandon du vocable de « Région »,

CONSIDERANT quant au fond que ledit statut particulier confère à la Collectivité Territoriale de Corse des responsabilités majeures dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire, des infrastructures notamment portuaires et aéroportuaires, ainsi que dans la formation des actifs,

CONSTATANT que pour la mise en œuvre de ces compétences, la Collectivité Territoriale de Corse établit de fréquents partenariats au caractère stratégique ou quotidien, avec les deux chambres de Commerce et d'Industrie,

CONSIDERANT à cet égard la nécessité de bien appréhender, en préalable, les conséquences engendrées par le choix de la future chambre régionale,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DEMANDE que la rédaction du projet de décret soit conforme, dans le titre et ses articles 2, 4 et 5, au statut particulier de la Corse qui ne retient plus l'appellation administrative de « Région », et mentionne donc la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

ARTICLE 2 :

DEMANDE, sans remettre en cause le principe de la création des Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie, que l'on sursoit pour la Corse, compte tenu de ses spécificités institutionnelles et géographiques à toute décision sur la localisation du siège de la nouvelle chambre ; afin notamment de permettre une nécessaire concertation entre la Collectivité Territoriale de Corse et les deux Chambres, puis l'organisation d'un débat à l'Assemblée de Corse.

ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 septembre 2010

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI